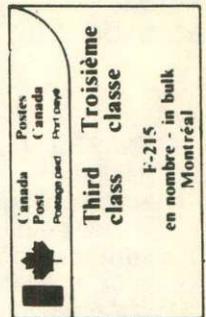




# nouvelles csn

numéro 100

semaine du 20 au 26 janvier 1981



## Le centième nouvelles csn

### LE 8 MARS 1981 : LA NÉCESSITÉ DE S'ORGANISER

— Le 8 mars s'organise cette année sous le thème **S'organiser de plus en plus**. L'organisation de la journée des femmes pour cette année est commune entre la CSN, la CEQ, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers du Québec (FQII). On s'attend à des manifestations dans toutes les régions. Contactez votre conseil central CSN.

### GRÈVE À L'HOSTELLERIE DU PARC DES BRAVES

- Les 25 travailleurs de l'Hostellerie du Parc des Braves sont en grève légale depuis le 21 janvier. Ce syndicat, affilié à la FAS, est accrédité depuis novembre 1978. Il y a eu des négociations depuis mai 1979 sans jamais en arriver à une entente. Arbitrage de première convention et médiation ont été tentés sans succès. Des négociations directes ont repris depuis le 19 janvier sans en arriver à aucune entente, ce qui fait que les employés sont en grève générale illimitée. L'Hostellerie du Parc des Braves est un organisme privé ne recevant aucune subvention du ministère et accueillant des vieillards à l'aise financièrement.

□ □ □

### GRÈVE AU MESSIER SUPER MÉTRO À L'ASSOMPTION

— Cette grève de 30 salarié-e-s dure depuis le 17 décembre 1980 et est occasionnée principalement par le fait que l'employeur veut imposer aux syndiqué-e-s CSN la convention existante dans ses autres magasins, celle du local 500 de l'Union des employés de commerce (FTQ), ce qui changerait 90 % des textes de la convention existante.

### congrès régionaux

## MOBILISATION SUR LE DROIT DE GRÈVE ET LE DROIT AU TRAVAIL

Dans une série de congrès régionaux qui se tiendront à la grandeur du Québec à compter du 31 janvier et qui se poursuivront d'une région à l'autre sur une période de trois fins de semaine, la CSN entend débattre avec ses militants de la défense du droit de grève, de la promotion du droit au travail et de la poursuite du soutien aux travailleurs forestiers en grève.

Au moins un membre du comité exécutif de la centrale, à moins de circonstances incontrôlables, sera présent dans chacune des 22 régions où se dérouleront ces congrès régionaux. Ces congrès visent essentiellement à fournir aux militants syndicaux l'information nécessaire à une mobilisation qui pourra apporter des résultats concrets.

Voici donc la liste de ces congrès :

- le 31 janvier : Montréal, Nord-Ouest québécois et Shawinigan ;
- le 1er février : Saint-Jean et Trois-Rivières ;
- le 7 février : Granby, Laurentides et Thetford-Mines ;
- le 8 février : Bas Saint-Laurent, Lanaudière, Québec, Sherbrooke et Sud-Ouest québécois ;
- le 14 février : Côte-Nord, Drummondville et Victoriaville, Gaspé, Outaouais, Saguenay/Lac Saint-Jean et Sorel ;
- le 15 février : Richelieu-Yamaska et Sept-Îles

\* \* \*

*La Tuque, le 20 janvier 1981 — LA CIP JOUE À L'AUTRUCHE — La CIP a rompu à nouveau la négociation avec le Syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) qui sont maintenant en grève depuis bientôt 8 mois. Non contente de n'avoir négocié que durant 34 heures et 42 minutes au cours de 15 rencontres, la CIP se retire de la table de négociation sous prétexte que le syndicat est de mauvaise foi et qu'il ne veut pas régler le conflit de travail. La CIP avait exigé que le syndicat dépose une contre-proposition globale sur le dossier de négociation, ce qu'il a fait, mais la CIP n'a même pas osé répondre à cette contre-proposition, pas plus qu'elle n'a répondu aux demandes du syndicat en ce qui concerne l'abolition du travail à forfait, clause de sécurité-santé, revenu garanti, réduction de la semaine de travail et les conditions pour les propriétaires artisans. Le syndicat est toujours prêt à négocier de bonne foi et demande à la CIP de s'asseoir afin de reprendre sérieusement la négociation le plus rapidement possible et sans aucune condition préalable.*

\* \* \*

## L'agenda du mouvement

### janvier

- 23-24 **FNSBB** congrès spécial de la fédération
- 28-30 **action politique** session de formation pour les arbitres de l'assurance-chômage. Informations à 286-2171.
- 31 **États généraux sur le droit de grève et le droit au travail à Montréal** — Le conseil central de Montréal (CSN) organise ces États généraux. Sont convoqués tous les officiers syndicaux de même que les délégués à l'assemblée générale du CCM pour donner suite aux décisions du congrès de la centrale. Au 1601 de Lorimier.

### février

- 2-3 **FESP** réunion du comité de coordination. Cette réunion devait d'abord avoir lieu les 26 et 27 janvier
- 4-6 **éducation** formation pour les officiers de conseils centraux.
- 5-6 **salarié/e/s de la CSN** rencontre avec l'exécutif de la CSN pour discuter des propositions votées en congrès. Au 1601, de Lorimier, à Montréal.
- 13-14 **conseil central de Montréal** colloque sur l'information syndicale.

**À SOREL, LES SYNDIQUÉS S'OCCUPENT DE L'INFORMATION** — Les syndiqués de Sorel ont pris en mains leur information syndicale. Le Conseil central produit lui-même une émission d'une demi-heure chaque semaine au Canal 11 de la télévision communautaire; ces émissions sont diffusées deux fois la semaine, le dimanche à 17 h 30 et le lundi à 20 00. Jean-Yves Bellemarre, responsable de l'information, anime ces émissions. De plus, chaque semaine, les 5 hebdomadaires de la région publient une chronique syndicale. Bravo.

□ □ □

**LE MINISTRE LAZURE PROMET UN MÉDIATEUR À LA BUANDERIE CENTRALE** — Devant 80 travailleurs qui occupaient son bureau de comté, le ministre Lazure a promis un médiateur dans le conflit de la Buanderie centrale. Il a même vivement critiqué l'administration locale pour ses agissements depuis le début de l'affrontement.

*Longueuil, le 23 janvier 1981 — LES POLICIERS ARRÊTENT ET DÉTIENNENT INHUMAINEMENT 130 SYNDIQUÉ-E-S POUR AVOIR MANIFESTÉ DEVANT UNE ENTREPRISE EN GRÈVE — Le conseil central de Montréal (CSN) dénonce avec toute la vigueur dont il est capable les méthodes strictement fascistes des polices de Boucherville, de Longueuil et de la Sureté du Québec qui ont arrêté et détenu 130 travailleurs et travailleuses sur la Rive-Sud le 23 janvier dernier. Les policiers ont arrêté trois autobus remplis de syndiqués, vers 10 h 15 et ont forcé les travailleurs et les travailleuses à séjourner dans les autobus pendant de longues heures sans chauffage, sans nourriture, sans communications et sans accusations. Ce n'est que vers 14 h 30 que les femmes ont eu droit d'aller à la toilette dans le poste de police pour aussitôt être ramenées dans les autobus. Les hommes devaient faire leurs besoins sur le bord des autobus, au vu de tous, et remonter immédiatement. Ce n'est que vers les 16 h 30 qu'une cantine a été autorisée à s'approcher pour vendre quelques sandwiches. Pendant tout ce temps, l'anti-émeute entourait les autobus, en claquant les doigts des syndiqués qui voulaient ouvrir les fenêtres pour changer l'air. Ces conditions d'arrestation et de détention sont absolument inhumaines, sauvages et barbares, et le conseil central de Montréal (CSN) dénonce l'iranisation des méthodes de nos policiers. On ne peut tolérer que des travailleurs et des travailleuses soient aussi inhumainement traités sans même être accusés.*

\* \* \*

## *réunis en colloque à Rouyn-Noranda* **LES MINEURS QUÉBÉCOIS DÉNONCENT LEURS CONDITIONS**

Les mineurs québécois sont unanimes : leurs conditions de santé et de sécurité se détériorent jour après jour. Certains y laissent leur vie et le gouvernements, les compagnies les trompent sur la gravité de leurs conditions. Au colloque des mineurs québécois, qui s'est tenu les 23, 24 et 25 janvier à Rouyn-Noranda, plus de 250 travailleurs miniers des régions minières du Québec, de Thetford-Mines, East-Broughton, Rouyn, Val d'Or et d'autres régions de l'Abitibi, ont partagé pendant trois jours leurs témoignages personnels sur les conditions qui leur sont faites par les compagnies minières du Québec. Le travail accéléré, les équipements déficients, les risques de dynamitage, les éboulis, les espaces de travail restreints, le bruit, la poussière, provoquent chez eux toutes sortes d'accidents et de maladies du travail, dont ils sont les seuls à supporter le coût. Souffrant d'amiantose ou de silicose, d'incapacités diverses, plusieurs mineurs accidentés ont témoigné des difficultés auxquelles ils sont en butte face aux compagnies et aux lois des gouvernements. Parmi les résolutions importantes du colloque, les mineurs ont, entre autres, revendiqué l'établissement, comme c'est le cas en d'autres pays, de l'âge de la retraite à 55 ans pour les travailleurs miniers, après 25 ans de service avec prestations de 65 % du salaire. Ils ont également revendiqué la création d'un fonds minier applicable à tous les genres de mines. Ils ont également demandé à chaque syndicat de former un comité syndical de santé et sécurité. L'unanimité des mineurs s'est également faite autour des résolutions suivantes : l'abolition définitive du travail à boni avec pleine compensation ; la pleine compensation de salaire pour toute perte de travail due à un accident ou maladie du travail ; le droit pour le syndicat d'enquêter partout et en tout temps ; enfin, la possibilité de recyclage des travailleurs miniers avec les frais entièrement assumés par la CSST.

\* \* \*

**LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SAISIT LE MATÉRIEL D'UNE ÉQUIPE DE JOURNALISTES DE RADIO-QUÉBEC À LA TUQUE** — La Sûreté du Québec, munie d'un mandat de perquisition, a saisi en fin de journée mercredi le matériel et les films tournés par une équipe de Radio-Québec, dans le cadre de l'émission l'Objectif, animée par le journaliste Simon Durivage. Depuis quelques jours, cette équipe recueillait des entrevues dans la région de La Tuque auprès des travailleurs forestiers à l'emploi de la compagnie CIP, en grève depuis juillet dernier. En conférence de presse aujourd'hui, le président de la CSN, Norbert Rodrigue et le président de la Fédération nationale des communications (CSN), Laval LeBorgne, ont dénoncé cette attaque au droit à l'information. « Le ministre des Communications, responsable de Radio-Québec, M. Clément Richard, doit défendre le droit des journalistes à l'exercice de leur métier auprès du ministre de la Justice », a déclaré le président de la CSN. Par ailleurs, dans un télégramme conjoint adressé à Marc-André Bédard, les deux syndicalistes ont exigés que tout le matériel soit remis à l'équipe de production de Radio-Québec et que des instructions fermes soient données pour éviter que de tels gestes inacceptables ne se reproduisent.

**Montréal, le 22 janvier 1981 — SUITE À L'ÉCHEC DE LA MÉDIATION, NORBERT RODRIGUE VEUT RENCONTRER LE MINISTRE FRANCIS FOX POUR LUI PARLER DE RADIO-CANADA** — « Si le ministre Francis Fox n'a pas été berné par l'administration fédérale, il faudra qu'il nous le dise. Sinon, nous croirons qu'il a participé, avec d'autres députés fédéraux, à une machination qui a conduit à l'échec de la tentative de médiation du ministère du Travail fédéral dans le conflit à Radio-Canada ». C'est ce qu'a déclaré le président de la CSN, Norbert Rodrigue, alors qu'il commentait en conférence de presse la situation à Radio-Canada. « Il est temps que les responsables politiques à Ottawa prennent la mesure du sérieux de la direction de Radio-Canada », a ajouté le président de la CSN, en présence du président du syndicat des journalistes de Radio-Canada, Bernard Larin. Rodrigue a précisé qu'il comptait demander une rencontre au ministre des Communications, Francis Fox, au cours des prochains jours pour lui faire part de la certitude du syndicat, qui affirme que l'échec de la médiation amorcée lundi est due à l'intransigeance de la Société Radio-Canada. « Nous souhaitons qu'une véritable médiation, conduite par quelqu'un qui soit à l'extérieur de l'administration fédérale, soit engagée au plus tôt », a conclu M. Rodrigue. Quelques jours auparavant, le président de la centrale s'en est pris à Radio-Canada, qui préférerait prendre des injonctions contre ses journalistes plutôt que de négocier.

\* \* \*

**Montréal, le 21 janvier 1981 — LE CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL DÉNONCE LA CSST ET SES FRAUDES** — Le conseil central de Montréal (CSN) demande le retrait du règlement A-3080, adopté par la CSST, le 19 juin dernier, qui modifie le régime d'indemnisation des accidentés du travail. Aussi le conseil central de Montréal (CSN) demande la révision de tous les dossiers actifs en appliquant l'intégralité de l'article 38.4 de la Loi des accidents du travail qui spécifie que l'indemnisation doit aussi tenir compte des difficultés qu'éprouve l'accidenté à reprendre son travail ou à trouver un autre emploi. On se rappellera que c'est suite à une décision judiciaire donnant raison à un accidenté qui réclamait une indemnisation non seulement sur la base de son handicap mais aussi de l'incapacité à retrouver un même type d'emploi que la CSST a adopté le règlement A-3080 pour éliminer l'article 38.4 de la loi et légitimer sa pratique illégale appliquée depuis 1931. Le conseil central de Montréal (CSN) dénonce ce geste et exige le retrait immédiat du règlement A-3080.

\* \* \*

**DERNIÈRES OFFRES DE LA DOMTAR REJETÉES** — Mercredi, les travailleurs de la scierie Domtar à Lebel-sur-Quévillon, réunis en assemblée générale ont refusé pour la deuxième fois à 70 % les dernières offres de la compagnie tout en dénonçant la mauvaise foi de la cie Domtar et de plus ils ont mandaté unanimement leur comité de négociation à négocier une convention collective et un protocole de retour et de revenir devant les membres quand il y aura entente de principes.

□ □ □

**À TROIS-RIVIÈRES, PLAN D'ACTION RÉGIONAL D'APPUI POUR LES TRAVAILLEURS-EUSES DE REYNOLDS** — La mobilisation s'intensifie dans le conseil central de la CSN à Trois-Rivières pour augmenter le soutien aux travailleuses-euses de la Reynolds, du Cap-de-la-Madeleine. Le comité d'appui tentera de former un front commun pour appuyer cette lutte. Une pétition sera signée dans toute la région et une grande manifestation marquera le premier anniversaire du conflit, le 3 mars prochain.

**NOUVELLE CONVENTION AU CENTRE COULEUR DU PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL** — Les 20 employés de ce laboratoire de photographie ont accepté une nouvelle convention collective de plus de 2.05 \$ de l'heure sur une période de trois ans. De plus, une clause d'indexation entrera en vigueur lors de la dernière année du contrat.

□ □ □

**ENQUÊTE SUR LA MORT DE L'OUVRIER DINELLE** — L'enquête du coroner Laniel sur la mort de Paul-Émile Dinelle a été entreprise le 22 janvier. Dinelle est mort lors d'un accident de travail le 11 octobre dernier. Le syndicat met la compagnie en cause pour cet accident et tentera de le prouver.

□ □ □

**5265 GRÉVISTES À LA CSN** — En date du 23 janvier, il y avait 31 conflits à la CSN (grèves, lock-out ou fermetures), le plus important en nombre demeurant toujours celui des forestiers de la CIP de la Mauricie, de la QNS sur la Côte-Nord et de la Donohue au Saguenay/Lac Saint-Jean.

*l'organisation connaît un succès sans précédent dans l'hôtellerie*

## « DU 31 AU 31, ON DONNE LA CLAQUE AU 31! »

En période de liberté d'allégeance syndicale du 31 décembre au 31 janvier, les travailleurs et travailleuses de trois grands hôtels de Montréal, le Reine-Elizabeth, le Quatre-Saisons et le Holiday Inn centre-ville, regroupant au total plus de 1300 employé-e-s, ont choisi des syndicats CSN et ont déposé des requêtes en accréditation. Ils suivent ainsi de nombreux syndicats qui depuis quelques années ont choisi de s'affilier à la CSN, délaissant très souvent pour ce faire le local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars, union américaine corrompue, plus près des propriétaires d'hôtels que des travailleurs et travailleuses du secteur, union dénoncée même par la FTQ, dont elle est membre. On s'attend à d'autres dépôts d'ici la date limite. Il en sera sûrement question dans le numéro 101 de **nouvelles csn**.

Les succès CSN dans l'hôtellerie ne se limitent cependant pas qu'à ces dépôts : le Sheraton Saint-Laurent (125 employé-e-s) vient d'être accrédité de même que ceux et celles du Castel de l'Estrie, à Granby (90 employé-e-s). Enfin, les 85 du Manoir du Lac Delage viennent eux aussi de déposer une requête en accréditation CSN.

**3000 nouveaux membres dans les derniers jours** — La vague d'accréditation à la CSN ne se limite pas à l'hôtellerie, loin de là. Les 1200 chargés de cours à l'Université de Montréal viennent d'être accrédités, rejoignant à la FNEQ (CSN) les 500 de l'UQAM et les 700 de Concordia. Puis deux autres syndicats viennent d'être accrédités à l'atelier de tissage Martine Gruber (25 employé-e-s) et à Mid city Carbons (60 employé-e-s).

Enfin, des requêtes pour des syndicats CSN viennent d'être déposées pour les 75 employés de bureau et ceux d'entretien de Voyageur, pour les 11 employés d'Entreprise Bonaventure, pour les 100 de A.E.S. Data et les 100 de la Fruiterie Mont-Carmel.

\* \* \*

**SUCCÈS DE LA SOIRÉE DE SOLIDARITÉ AU SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN** — Plus de 400 travailleurs et travailleuses se sont réunis le 21 janvier dans un hôtel de Chicoutimi pour assister à une soirée de solidarité pour les grévistes de Price, de Servomat et de Donohue de Girardville. Le conseil central a alors annoncé que l'appui financier aux grévistes se chiffrait maintenant à plus de 18 000 \$ par semaine, en plus du FDP. La solidarité, la seule manière de s'en sortir.

**29 janvier : RÉUNION INTERSYNDICALE CSN, CEQ, SPGQ, FQII, SPIQ, CSC SUR LE DROIT DE GRÈVE** — Convoquée à l'initiative de la CSN et de la CEQ, cette réunion intersyndicale traitera du droit de grève, du droit au travail, de l'accès à la syndicalisation ainsi que de l'utilisation des injonctions dans les relations de travail. Y participent à date (26 janvier) la CSN, la CEQ, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, le Syndicat professionnel des infirmières du Québec et la Confédération des syndicats canadiens (de Madeleine Parent). La rencontre a lieu à Montréal.

**ENQUÊTE DU CORONER À CPCV** — L'explosion qui a fait trois morts à l'usine CPCV, à Valleyfield, sera le sujet de l'enquête du coroner qui a débuté le 29 janvier à Valleyfield.

□ □ □

**LE COURS SUR LA SANTÉ-SÉCURITÉ AURA LIEU** — Dans le numéro 96 de **nouvelles csn**, nous avons parlé d'un cours possible sur la santé-sécurité au travail au cégep de Rimouski. Il aura lieu : le conseil d'administration a accepté le projet.

□ □ □